



**SÉANCE ORDINAIRE**  
**Conseil d'établissement - École Alice-Parizeau**  
**8 juin 2023 - 18h15**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École Alice-Parizeau tenue le 8 juin 2023 à 18h15 à Montréal.

**PRÉSENTS (parents):**

Mme Drissia Moubarik, Mme Franca Gallé, Mme Geneviève Caron,  
Mme Grace Musulay (se joint a 19h05)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:**

Mme Dominique Hébert, Directrice, Mme Annick Bouchard, psychoéducatrice, Mme Rachel Nader, service de garde

**Absents :** M. Chaker Rhayem, Mme Geneviève Poirier, Mme Géraldine Leblanc, service de garde,

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Annick que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité**

**2. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion- Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 4 mai 2023
  - 3.1. Suivi au procès-verbal
4. Parole au public
5. Budget pro-forma
6. Listes d'effets scolaires
7. Réglementation du service de garde
8. Contribution pour le service de diner
9. Projet éducatif 2023-2027

10. Sorties éducatives
11. Plan de lutte
12. Code de vie
13. Photo scolaire 23-24
14. Détermination des critères de sélection d'une directrice d'établissement
15. Points d'information- rapports
  - 15.1 Direction
  - 15.2 Personnel
  - 15.3 Service de Garde
  - 15.4 Parents
16. Correspondance
17. Varia - Points divers
18. Levée de la réunion

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 mai 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Caron que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai soit adopté avec dispense de lecture.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. PAROLE AU PUBLIC**

Aucun public présent

#### **5. BUDGET PRO-FORMA**

Le budget est présenté aux membres et est adopté par tous.

#### **6. LISTES DES EFFETS SCOLAIRES**

Approbation des listes de fournitures scolaires et du matériel didactique pour lequel une contribution financière des parents est exigée - Année scolaire 23-24

**CONSIDÉRANT** les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel des élèves (fournitures scolaires);

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1) D'APPROUVER, pour l'année scolaire 23-24, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquels une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établissement;
- 2) De MANDATER la direction de l'école afin de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général.

Le Conseil d'Établissement approuve la résolution.

**7. RÉGLEMENTATION DU SERVICE DE GARDE** (Mme Grace se joint à la rencontre)

Les règlements seront les mêmes avec quelques modifications. Document a été vérifié et a été adopté par tous.

**8. CONTRIBUTION POUR LES SERVICE DE DINER**

Il n'y aura pas de changement de tarif pour l'année 23-24 (3.50\$).

Approuvé par tous

**9. PROJET EDUCATIF 2023-2027**

Le document est présenté aux membres et est adopté par tous. Résolution 20230608-PÉ

**10. SORTIES ÉDUCATIVES (APPROBATION)**

Il n'y a pas de sortie à approuver.

**11. PLAN DE LUTTE**

Mme Annick nous fait un bilan de l'année. Le questionnaire QES a été fait par les élèves. L'objectif est de diminuer la violence verbale et mais elle reste présente et sera la cible pour l'année prochaine. Par contre la violence physique a diminué.

**12. CODE DE VIE**

Le code de vie est dans l'agenda et il n'y aura pas de changement.

Approuvé par tous

**13. PHOTO SCOLAIRE 23-24**

Les membres ont décidé de choisir la **pose agenda** (individuelle) et la **décontractée** pour la photo de groupe.

**14. DETERMINATION DES CRITERES DE SELECTION D'UNE DIRECTRICE D'ETALISSEMENT**

Le document sera rempli et Mme Drissia va s'occuper de l'envoyer.

**15. POINTS D'INFORMATION- RAPPORTS**

**15.1 Direction**

La semaine passée, les élèves ont eu de la crème glacée.  
Le 14 juin, les élèves de 6<sup>e</sup> visiteront La Dauversière  
Le 15 juin, il y aura le spectacle de cirque de fin d'année.  
Le 19 juin en après-midi, il y aura le bal des finissants.  
Le 22 juin, il y aura un diner pizza avec DJ dans la cour.

**15.2 Personnel**

Mme Annick nous a présenté son bilan au point 11.

**15.3 Service de Garde**

Mme Rachel remercie les membres et se dit contente d'avoir participé au CE.

**15.4 Parents**

Les parents sont déçus qu'il n'y ait pas eu d'enseignants impliqués au CE cette année.

Mme Drissia aimerait remercier les parents, le personnel et la direction. Elle souhaite une bonne retraite à M. Benoit. Nous lui offrirons une carte de souhait.

**16. CORRESPONDANCE**

Rien à rapporter

**17. VARIA - POINTS DIVERS**

**18. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h05.

---

**Présidente**

Drissia Moubarik

---

**Directrice**

Dominique Hébert